

Curage de réseaux, colonnes verticales
Pompage/Nettoyage de fosses, cuves
Réparations de canalisations enterrées
Travaux de maçonnerie sur VRD

CONTRAT 6501
N/REF : 5/01/2025 1H45 C:000070 I:09693
V/REF : Contrat N°006501 du 08/11/2007

SDC 'Le 40 Burdeau'
C/O REGIE AGIS
101, RUE DE SEZE
69006 LYON

IMMEUBLE : LE 40 BURDEAU
40 RUE BURDEAU
69001 LYON

Vaulx en Velin, le 13 Janvier 2025

Référence Marché: NOTRE TARIF EN VIGUEUR
LOCALISATION : ALLEE N40 - RESEAUX EU/EV/EP
MOTIF : REDEVANCE ANNUELLE
Donneur d'ordre : M. B. SANDIER

ENTRETIEN ECOULEMENT DE 69 METRES DE RESEAUX EAUX USEES- EAUX VANNES
EAUX PLUVIALES, DE 14 TABOURETS EAUX USEES- EAUX VANNES- EAUX PLUVIALES,
DE 4 GRILLES EAUX PLUVIALES

1 FOIS L'AN

FACTURATION : la redevance sera facturée le 1er Janvier de chaque année
et payable a 30 jours.

Le prix du présent contrat est révisé conformément a nos accords.
(Indice ICHTTS1 remplacé par Indice ICHT-revTS1 base 100 en décembre 2008)

FORMULE DE REVISION APPLIQUEE :

$$P' = P0 \left(0,15 + 0,85 \frac{\text{ICHT-revTS1}' - \text{ICHT-revTS1}}{\text{ICHT-revTS1}} \right)$$

P' Prix révisé H.T.
P0 Prix contractuel H.T (Prix du contrat révisé avant le changement d'indice en décembre 2008).
ICHT-revTS1 Indice publié par l'INSEE du cout horaire du travail, et connu a la date d'établissement du prix de base contractuel P0.
ICHT-revTS1' Dernier indice connu a la date de révision contractuelle.

Date de derniere révision des prix : 1/12/2024

Prix de base du contrat : 513,43

Indice ICHTrev-TS1 Mois de l'indice de base : 08/2008 Valeur : 99,6
Mois de l'indice de révision : 09/2024 Valeur : 141,4

Quantité	Heures - Suppléments - Descriptif	P.U. HT	
1,00	ENTRETIEN DE RESEAUX EU EV EP	696,21	696,21



**LE PARTENAIRE
MAINTENANCE DE
VOTRE PATRIMOINE
IMMOBILIER**

FACTURE N° 5010020

*Curage de réseaux, colonnes verticales
Pompage/Nettoyage de fosses, cuves
Réparations de canalisations enterrées
Travaux de maçonnerie sur VRD*

TOTAL H.T.	696,21
T.V.A. a 10,00%	69,62
TOTAL T.T.C.En EURO	765,83

Valeur en votre règlement au 28 Février 2025

Pénalités de retard: 3 fois le taux d'intérêt légal
(Loi n° 2008-776 du 4 Aout 2008)

Indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement : 40 euros

TVA acquittée sur les encaissements.